

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 juin 2023

RELATIF À L'INDUSTRIE VERTE - (N° 1443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1242

présenté par
Mme Babault, rapporteure thématique

ARTICLE 12

I. – À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« à l'appréciation de l'acheteur ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« concession »,

insérer les mots :

« , à l'appréciation de l'autorité contractante, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.